

Procès-verbal du Conseil Communautaire du 19/11/2020 à 19H30

Le Conseil Communautaire des Quatre Vallées s'est réuni le jeudi 19 novembre 2020 à 19h30 à la salle « René LARCHERON » de Ferrières-en-Gâtinais, avec le respect de la distanciation et des gestes barrières.

Date de convocation au Conseil de Communauté : 13/11/2020

M. LARCHERON remercie les membres présents et procède à l'appel des délégués communautaires. Le quorum est atteint.

Les Communes sont représentées par leurs délégués.

Présents : M. Jean-Luc D'HAEGER, M. Jean-Claude DELLION, M. Jean-Louis VERCRUYSSSEN, Mme Françoise BERNARD, M. Daniel CONSTANT, Mme Isabelle MARTIN, M. Joël LELIEVRE, M. Didier GIBAUT, M. Jean BERTHAUD, Mme Sophie VRAI, M. Guy DUSOULIER, Mme Angélique LEROY, M. Mohamed BEN MAHFOUD, Mme Delphine PELET, M. Daniel FRISH, Mme Sylvie DE KILKHEN, M. Gérard LARCHERON, M. Frédéric NERAUD, Mme Muriel CHAUVOT, M. Jacques DUCHEMIN, M. Alain BEAUNIER, Mme Nathalie ROUX, Mme Evelyne LEFEUVRE, M. Philippe FOURCAULT, Mme Nadia MARTIN, M. Éric CAILLARD, Mme Marie-José THOMAS, M. Pascal DROUIN, Mme Christine CREUZET, M. Philippe HALOT (suppléant de M. Rémi DURAND), M. Claude MADEC-CLEÏ, M. Yves ROGER, M. Joël FACY, M. Pascal DE TEMMERMAN, Mme Hélène DHAMS, M. Michel HARANG, M. Jacques HUC, Mme Céline GADOIS, M. Claude LELIEVRE, Mme Françoise WOEHRLÉ, Mme Chantal LAMIGE-ROCHE.

Absents excusés et représentés : Mme Sylvie COSTA a donné pouvoir à M. Frédéric NERAUD, Mme Nadia DERRADJI a donné pouvoir à Mme Nathalie ROUX, Mme Bernadette PERON a donné pouvoir à Mme Hélène DHAMS.

Absents excusés : Mr Éric BUTTET, M. Didier COP

En exercice : 46

Présents : 41

Absents : 2

Pouvoirs : 3

Votants : 44

Assistaient à la réunion :

Pour le personnel de la CC4V, Mme Karine BORDAS (DGS) et Mme Céline MARTIN.

Assistaient également, en tant que professionnel, la journaliste Mme MOUNINOU.

Mme Céline GADOIS est élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Conseil de Communauté du 24 septembre 2020 a été approuvé à l'unanimité, par les élus présents lors de ce conseil.

M. LARCHERON informe l'assemblée de la décision de bureau concernant l'acquisition de la parcelle YE n°12 est ajournée en l'absence des courriers des consorts LHERMENAULT. La délibération relative à l'adoption de l'état de frais 2019 du conservatoire est également ajournée en l'absence de l'état de frais actualisé.

Ces deux points sont donc retirés de l'ordre du jour et seront proposés aux prochains bureaux et conseils communautaires de décembre 2020.

Il est rappelé que la séance est enregistrée et que chaque conseiller communautaire peut détenir deux pouvoirs écrits. Le quorum est abaissé au tiers des membres. Les pouvoirs ne sont pas pris en compte pour établir le quorum. Cependant, la Sous-Préfecture est informée que le Conseil Communautaire se déroule à la salle polyvalente de Ferrières compte-tenu de la situation sanitaire, état d'urgence, dans le respect des gestes barrières. Seules la presse et les personnes justifiant d'un motif professionnel sont autorisés à assister au Conseil Communautaire.

M. DUCHEMIN ferme la porte de la salle à clé en raison de l'état « d'urgence attentat ».

SOMMAIRE DES DÉLIBÉRATIONS – ORDRE DU JOUR

I.	DÉCISION DU BUREAU	5
1.	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - COMMERCE	5
A.	ZAC de l'Ecoparc de Ferrières-en-Gâtinais – Acquisition de la parcelle cadastrée Section YE n°12 (DB/2020/11/02).....	5
II.	DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE.....	5
1.	INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE	5
A.	Séance des réunions de Bureau et Conseil Communautaire pendant l'état d'urgence sanitaire 5	
B.	Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) – Désignation des commissaires suite aux élections 2020 (CC/2020/11/01)	5
C.	Adoption du Règlement intérieur 2020-2026 des instances politiques de la CC4V (CC/2020/11/02)	6
D.	ZAC de l'Ecoparc de Ferrières-en-Gâtinais - Délégation de pouvoir du Conseil Communautaire vers le Président pour les marchés de travaux, contrats et conventions en découlant (CC/2020/11/03)	6
2.	FINANCES	7
A.	Fonds de Concours – commune de Mignerette (CC/2020/11/04).....	7
B.	Fonds de Concours – commune de Villevoques (CC/2020/11/05)	7
3.	COMMUNICATION – TOURISME – CULTURE & PATRIMOINE	8
A.	Maison des Métiers d'Art (MMA) – Adoption des tarifs 2021 (CC/2020/11/06).....	8
B.	Maison des Métiers d'Art - Validation de la programmation 2021 et recherche de financements (CC/2020/11/07)	8
C.	Musée du Verre et de ses Métiers : validation de la programmation 2021 et recherche de financements (CC/2020/11/08)	9
D.	Conservatoire de Musique et de Danse de Montargis – Adoption de l'état des frais 2019 et remboursement à la Ville de Montargis.....	9
4.	AMENAGEMENT DE L'ESPACE – URBANISME.....	10
A.	Remboursement des heures de mises à disposition des agents communaux dans le cadre du PLUi – Année 2019 (CC/2020/11/09)	10
B.	Accord pour la constitution d'une servitude sur la parcelle ZM 39 en complément de la signature d'un contrat de bail emphytéotique entre la CC4V et le Conservatoire des Espaces naturels Centre Val de Loire pour les parcelles ZM 38 et ZM 46 de la ferme du Moulin Brûlé à Dordives (CC/2020/11/10)	10
5.	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - COMMERCE	11
A.	Indemnisation de l'exploitant agricole et des consorts – ZAC de l'ECOPARC– Parcelle YE n°11 (CC/2020/11/11)	11
6.	EAU & ASSAINISSEMENT - SPANC.....	11
A.	SPANC – Adoption des tarifs des contrôles du SPANC au 1 ^{er} janvier 2021 (CC/2020/11/12)11	
B.	SPANC - Contrôle de Bon Fonctionnement : procédure de mise en paiement automatique de la redevance pour les usagers - Année 2021 (CC/2020/11/13)	12
7.	RESSOURCES HUMAINES	14

A.	Créations d'un poste de rédacteur territorial à temps complet à compter du 1 ^{er} janvier 2021 et d'un poste de technicien territorial 2 ^{ème} classe à temps complet (CC/2020/11/14).....	14
B.	Autorisation de recruter des agents contractuels pour un accroissement temporaire et/ou saisonnier d'activités et ouvertures de postes pour l'année 2021 (CC/2020/11/15).....	14
C.	Autorisation de recruter des vacataires pour l'année 2021 (CC/2020/11/16).....	15
8.	AFFAIRES DIVERSES SOUMISES À DÉLIBÉRATION	15
A.	Autorisation et Délégation du Conseil Communautaire donnée au Président pour les signatures des avenants aux conventions d'adhésion au service de e-administration et de la protection des données (DPO) du GIP RECIA pour l'intégration des syndicats et autres structures présents sur le territoire de la CC4V et Refacturation à ces structures par la CC4V (CC/2020/11/17).....	15
B.	Modifications/Ajouts – Commissions thématiques intercommunales de la CC4V –Ajout de membres – Délibération modificative à celle n°2020/09/05 du 24/09/20 (CC/2020/11/18).....	17
9.	AFFAIRES DIVERSES NON SOUMISES À DÉLIBÉRATION – Information du Conseil	19
A.	Décisions prises en application de l'Article L. 5211-10 du CGCT : Délégations au Président par le Conseil Communautaire	19
B.	Décisions prises par le Bureau en vertu d'une délégation du conseil de communauté	19
10.	TRAVAUX DES COMMISSIONS	19
1)	Actions Sociales, Santé, Maison de santé – Mme Evelyne LEFEUVRE	19
2)	Développement Economique & Commerce – M. Rémi DURAND.....	20
3)	Finances – Mme Muriel CHAUVOT.....	21
4)	Environnement, Mobilité, Transition écologique – M. Jean BERTHAUD	21
5)	Communication, Tourisme, Culture et Patrimoine – Mme Hélène DHAMS	22
6)	Bâtiments, Travaux – M. Pascal DROUIN	23
7)	Aménagement de l'espace, Urbanisme – Mme Sylvie COSTA	23
8)	Voiries, Réseaux – M. Joël LELIEVRE.....	24
9)	Action Enfance Jeunesse – M. Claude MADEC-CLEÏ.....	24
10)	Eau & assainissement – M. Jean-Louis VERCRUYSEN.....	24
11)	Actions sportives – M. Guy DUSOULIER	26
11.	QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES	26
A.	RAPPEL DES PROCHAINES RÉUNIONS DE BUREAU ET CONSEIL DE COMMUNAUTÉ	26

I. DÉCISION DU BUREAU

1. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - COMMERCE

A. ZAC de l'Ecoparc de Ferrières-en-Gâtinais – Acquisition de la parcelle cadastrée Section YE n°12 (DB/2020/11/02)

La décision de bureau est ajournée en l'absence des courriers des conjoints LHERMENAULT.

II. DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

1. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

A. Séance des réunions de Bureau et Conseil Communautaire pendant l'état d'urgence sanitaire

M. LARCHERON informe que, suite à un flash info de la Préfecture du 19/11/20, il n'est pas nécessaire que la CC4V délibère afin de délocaliser la séance mais qu'elle doit simplement en informer la Préfecture.

B. Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) – Désignation des commissaires suite aux élections 2020 (CC/2020/11/01)

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :

ACTER la composition de la C.I.I.D au regard du tableau annexé ci-après :

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
LE BIGNON-MIRABEAU	M. Christophe THIERRY	Mme Valérie JULY
CHEVANNES	M. Éric BILLARD-STEMELEN	M. Mathieu WALOCQ
CHEVRY-SOUS-LE-BIGNON	M. Jean-Louis VERCRUYSSSEN	M. Alban PETITPAS
CORBEILLES	Mme Françoise BERNARD	M. Joël LELIEVRE
COURTEMPIERRE	M. Didier GIBAUT	M. Georges BAUNARD
DORDIVES	M. Luc PISSIS	Mme Stéphanie GAILLARD
FERRIÈRES-EN-GÂTINAIS	M. Gérard LARCHERON M. Nicolas ANDRÉ	M. Jacques DUCHEMIN M. Etienne TINET
FONTENAY-SUR-LOING	Mme Nadia MARTIN	M. Philippe FOURCAULT
GIROLLES	Mme Christine CREUZET	M. Pascal JACQUIN
GONDREVILLE-LA-FRANCHE	M. Rémi DURAND	M. Philippe HALOT
GRISELLES	M. Stéphane BIK	M. Salah DIMASSI
MIGNÈRES	M. Éric BUTTET	Mme Brigitte CAILLER
MIGNERETTE	M. Joël FACY	Mme Cécile FARNAULT

NARGIS	M. Patrick NOLIN	M. Sébastien DEQUATRE
PRÉFONTAINES	M. Michel HARANG	Mme Laura TUDAL
ROZOY-LE-VIEIL	Mme Florinda THIERY	M. Tony FOUIN
SCEAUX-DU-GÂTINAIS	M. Claude LELIEVRE	Mme Maryse COMBE
TREILLES-EN-GÂTINAIS	M. Patrice BRIGAUT	M. Laurent ROGER
VILLEVOQUES	Mme Chantal LAMIGE-ROCHE	M. Éric GAGNON

AUTORISER le Président, et la Vice-Présidente déléguée, à signer toute pièce relative à l'exécution de cette délibération.

NOTIFIER la présente délibération à la direction départementale des finances publiques (DDFP), afin qu'elle désigne 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants.

Décision du Conseil de Communauté :

Pour : **UNANIMITE**

Contre :

Abstention :

C. Adoption du Règlement intérieur 2020-2026 des instances politiques de la CC4V (CC/2020/11/02)

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :

ADOPTER le Règlement Intérieur 2020-2026 qui précise les règles de fonctionnement des instances politiques de la CC4V.

PRÉCISER que le Règlement intérieur, qui complète les statuts de la CC4V, a été transmis par mail, le 13 novembre 2020, à l'ensemble des délégués communautaires pour recueillir leurs observations sur le document avant sa validation définitive par l'assemblée délibérante.

DIRE que ce règlement entrera en vigueur dès sa notification aux services de la Préfecture.

AUTORISER le Président à signer ce règlement et tout autre document s'y rapportant.

Décision du Conseil de Communauté :

Pour : **UNANIMITE**

Contre :

Abstention :

D. ZAC de l'Ecoparc de Ferrières-en-Gâtinais - Délégation de pouvoir du Conseil Communautaire vers le Président pour les marchés de travaux, contrats et conventions en découlant (CC/2020/11/03)

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :

DONNER délégation au Président de la CC4V, de prendre toutes les décisions nécessaires pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de tous les marchés de travaux liés à l'Ecoparc.

AUTORISER le Président à signer toutes les pièces de marchés et avenants, contrats et conventions, en découlant, et toutes autres pièces nécessaires.

DIRE que le Président devra en rendre compte à chaque conseil communautaire.

Décision du Conseil de Communauté :

Pour : **UNANIMITE**

Contre :

Abstention :

2. FINANCES

Mme CHAUVOT prend la parole afin de présenter les délibérations relatives aux Finances.

A. Fonds de Concours – commune de Mignerette (CC/2020/11/04)

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :

ACCORDER un fonds de concours à la commune de Mignerette pour un montant de 541.50 €.

PRÉCISER que la commune de Mignerette devra délibérer sur cette affaire.

AUTORISER le Président ou la Vice-Présidente déléguée à mettre en œuvre cette dépense inscrite au B.P. de la CC4V, et de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Décision du Conseil de Communauté :

Pour : **UNANIMITE**

Contre :

Abstention :

B. Fonds de Concours – commune de Villevoques (CC/2020/11/05)

M. BERTHAUD avait demandé, lors de la réunion de bureau, qu'il soit précisé que les fonds de concours représentent la moitié du reste à charge de la commune. L'opération, hors subvention devrait faire 33 274 €.

M. LARCHERON précise que cette demande a été étudiée, que le montant du fonds de concours a été calculé selon la règle. Le reste à charge à la commune est de 20 % minimum.

M. BERTHAUD reprend la parole pour indiquer qu'il est important d'en informer l'ensemble des conseillers communautaires et que le fonds de concours peut atteindre les 50 % du reste à charge.

M. LARCHERON rappelle que le montant maximum du fonds de concours est de 50 %. Par exemple, si le montant du reste à charge est de 2 000 000 €, la CC4V ne pourra sans doute pas accorder un fonds de concours de 50 %.

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :

DÉCIDER d'attribuer un fonds de concours **d'un montant de 16 637, 37 € à la commune de Villevoques** pour la restauration de l'église (rénovation, porche et clocher) sous réserve de la présentation d'un bilan financier de l'opération et que le financement de ce projet respecte les règles en vigueur sur les subventions en matière d'Investissement et de Fonds de concours.

PRÉCISER que ces dépenses sont inscrites au BP 2020 de la CC4V et que la commune de Villevoques devra délibérer sur cette affaire.

AUTORISER le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Décision du Conseil de Communauté :

Pour : **UNANIMITE**

Contre :

Abstention :

Mme LAMIGE-ROCHE tenait à remercier le Président et les conseillers communautaires de la CC4V pour l'attribution de cette aide. Pour rebondir sur les propos de M. BERTHAUD, elle précise qu'en tant que Maire de la petite commune de Villevoques, elle défendra l'attribution des fonds de concours auprès des petites communes.

M. LARCHERON lui répond qu'il s'agit là d'un travail d'équipe. Mme LAMIGE-ROCHE lui répond en indiquant qu'elle est têtue et qu'elle ne lâche pas le morceau lorsqu'elle sait ce qu'elle veut.

M. BERTHAUD est très heureux que la commune de Villevoques ait pu bénéficier de ce fonds de concours et qu'il faut être clair par rapport à ces aides.

3. COMMUNICATION – TOURISME – CULTURE & PATRIMOINE

Mme DHAMS prend la parole afin de présenter les délibérations relatives à la communication, au tourisme et à la culture et au patrimoine.

A. Maison des Métiers d'Art (MMA) – Adoption des tarifs 2021 (CC/2020/11/06)

Mme DHAMS indique les tarifs 2021 de la MMA figurent l'annexe n°2 et que la commission y a apporté quelques modifications. La durée de la visite passe de 1h30 à 1 heure, car il est difficile de capter l'attention des visiteurs plus d'une heure. La location de la salle passe de 5 €/h à 3 €/h car les artisans ont été suffisamment impactés ces derniers mois.

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :

VOTER ET ADOPTER, à compter du 1^{er} janvier 2021, les tarifs applicables à la Maison des Métiers d'Art selon le tableau joint en annexe.

PRÉCISER que les recettes seront inscrites au Budget Primitif de l'année 2021.

AUTORISER le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Décision du Conseil de Communauté :

Pour : **UNANIMITE**

Contre :

Abstention :

B. Maison des Métiers d'Art - Validation de la programmation 2021 et recherche de financements (CC/2020/11/07)

Mme DHAMS indique qu'habituellement, la MMA programme 3 expositions par an (2 thématiques et 1 exposition-vente). La commission a souhaité ramener le nombre des expositions à 2 seulement pour 2021 compte-tenu des incertitudes qui pèsent sur le 1^{er} semestre 2021. La 1^{ère} exposition est presque finalisée puisqu'elle était prévue cette année, il s'agit du « Papier dans tous ces états » et la 2^{ème} sera une exposition-vente. A cet effet, il sera demandé des subventions auprès de la DRAC.

Mme DHAMS précise que la médiation de la MMA se poursuit auprès des scolaires. Cependant, afin de respecter les règles sanitaires, c'est la MMA qui va se déplacer dans les institutions scolaires.

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :

VALIDER la programmation de la Maison des Métiers d'Art pour l'année 2021.

AUTORISER le Président à solliciter des subventions auprès du Département, de la Région Centre-Val-de-Loire au titre du P.A.C.T. et de la DRAC dans le cadre de la programmation 2021 de la Maison des Métiers d'Art.

AUTORISER le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

DIRE que les dépenses engendrées par cette programmation seront inscrites au BP 2021 de la CC4V.

Décision du Conseil de Communauté :

Pour : **UNANIMITE**

Contre :

Abstention :

C. Musée du Verre et de ses Métiers : validation de la programmation 2021 et recherche de financements (CC/2020/11/08)

Mme DHAMS indique que le Musée du verre approche de la fin des travaux mais subsiste des incertitudes. La commission a prévu des expositions en 2021 et de faire les demandes de subventions correspondantes. Bien entendu, la reprise est fonction de la fin des travaux au musée. Il est donc prévu une exposition temporaire sur l'histoire de l'évolution du contenant des boissons. Le titre provisoire de cette exposition est « Du vin au verre », travail sur les contenants de différentes époques, avec le concours de la Confrérie Saint Vincent et d'une confrérie plus dédiée à l'œnologie.

Par ailleurs, Mme DHAMS indique qu'il est urgent de reprendre car de nombreux maîtres verriers ont un certain âge car leur savoir-faire risque de se perdre (pas de succession) et la maîtrise de leurs gestes précis risque de se perdre.

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :

VALIDER la programmation du Musée du Verre pour l'année 2021.

AUTORISER le Président à solliciter des subventions auprès du Département, de la Région Centre-Val-de-Loire au titre du P.A.C.T. et de la DRAC dans le cadre de la programmation 2021 du Musée du Verre.

AUTORISER le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

DIRE que les dépenses engendrées par cette programmation seront inscrites au BP 2021 de la CC4V.

Décision du Conseil de Communauté :

Pour : **UNANIMITE**

Contre :

Abstention :

D. Conservatoire de Musique et de Danse de Montargis – Adoption de l'état des frais 2019 et remboursement à la Ville de Montargis

M. LARCHERON rappelle que la délibération du Conseil est ajournée en l'absence des éléments du conservatoire et est reportée au Conseil de décembre.

4. AMENAGEMENT DE L'ESPACE – URBANISME

A. Remboursement des heures de mises à disposition des agents communaux dans le cadre du PLUi – Année 2019 (CC/2020/11/09)

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :

ADOPTER les remboursements pour le service urbanisme-PLUi pour l'année 2019 tels qu'annexés à la délibération, pour un montant de 22 238.34 €.

AUTORISER le Président à engager la dépense et de préciser que les crédits sont inscrits au BP 2020.

Décision du Conseil de Communauté :

Pour : **UNANIMITE**

Contre :

Abstention :

B. Accord pour la constitution d'une servitude sur la parcelle ZM 39 en complément de la signature d'un contrat de bail emphytéotique entre la CC4V et le Conservatoire des Espaces naturels Centre Val de Loire pour les parcelles ZM 38 et ZM 46 de la ferme du Moulin Brûlé à Dordives (CC/2020/11/10)

M. BERTHAUD tient à préciser que ce projet a été présenté à la Commission « Environnement, Mobilité, Transition écologique » du 13/11/20 et que les membres n'ont aucune objection. Il souhaite que cela soit précisé dans le procès-verbal et dans la délibération puisqu'il s'agit de l'environnement.

M. LARCHERON précise également que la commission urbanisme du 19/10/20 a également validé cette demande. La commission avait préalablement validé ce projet en 2018 (comme indiqué dans la note de synthèse).

M. BERTHAUD demande à ce qu'il soit rajouté dans la délibération : « Vu l'avis favorable de la commission Environnement, Mobilité, Transition écologique du ... ; »

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :

APPROUVER la mise en place d'une servitude de passage sur la parcelle ZM39 pour permettre l'accès aux parcelles ZM38 et ZM46 concernées par un contrat de bail emphytéotique avec le Conservatoire des Espaces Naturels.

DONNER pouvoir au Président à signer tout document relatif à ce dossier, et notamment le consentement à la mise en place d'une servitude de passage.

Décision du Conseil de Communauté :

Pour : **UNANIMITE**

Contre :

Abstention :

5. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - COMMERCE

A. Indemnisation de l'exploitant agricole et des consorts – ZAC de l'ECOPARC– Parcelle YE n°11 (CC/2020/11/11)

M. LARCHERON précise que la CC4V peut délibérer uniquement sur l'indemnisation de l'exploitant agricole uniquement pour la parcelle YE 11 car nous n'avons pas tous les accords des propriétaires pour la parcelle YE 12.

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :

FIXER la somme de l'indemnité d'éviction à l'exploitant agricole, M. Bernard LHERMENAULT pour la parcelle YE n° 11 pour un montant de 4 691 €, montant qui sera adapté en fonction de la division de la parcelle, frais d'acte en sus.

DESIGNER l'étude notariale SCP BAUCHY-COSTA pour la rédaction et résiliation de tout acte.

AUTORISER le Président ou la Vice-Présidente aux finances à mettre en œuvre cette décision, mandater cette dépense et signer tous documents relatifs à cette affaire.

Décision du Conseil de Communauté :

Pour : **UNANIMITE**

Contre :

Abstention :

6. EAU & ASSAINISSEMENT - SPANC

M. VERCUYSEN prend la parole afin de présenter les délibérations relatives au SPANC.

A. SPANC – Adoption des tarifs des contrôles du SPANC au 1^{er} janvier 2021 (CC/2020/11/12)

M. VERCUYSEN indique que la commission Eau et Assainissement propose une augmentation des tarifs des contrôles du SPANC à partir du 01/01/2021 afin de pallier le déficit annuel. En 2019, le déficit s'élevait à 13 255.94 € avec la réalisation de 589 contrôles (tout confondu). Pour pallier le déficit, il faudrait augmenter de 16.80 € le prix de chaque contrôle.

Le Conseil de Communauté a décidé, à la majorité, de :

FIXER les prestations de la redevance SPANC destinée à financer les opérations de contrôle à compter du 1^{er} janvier 2021 :

		2020 (€ HT)	2021 (HT) <i>(Augmentation de 2.5% par rapport à 2020)</i> <i>Montants arrondis</i>	2021 (TTC) TVA 10 %
1	Contrôles de conformité (conception)	105.50	108	119
2	Contrôles de conformité (conception) : 2 ^{ème} étude faisant suite à un dossier incomplet	41	42	46
3	Contrôles de conformité (exécution)	170	174	192
4	Contre visite pour contrôles de conformité (exécution)	77	79	87

5	Contrôles de conformité des assainissements non collectifs existants –Cessions immobilières : renouvellement diagnostic de + 3 ans	86	88	97
6	Contrôles de conformité des assainissements non collectifs existants pour les établissements industriels, commerciaux, publics et assimilés, artisanaux (dans le cadre de rejet d’effluents autres que domestiques, ou installation > 10 Eh (équivalent habitants)	454	465	512
7	Contrôles de conformité des assainissements non collectifs existants pour les établissements artisanaux dans le cadre de rejet d’effluents domestiques uniquement et dont la capacité de l’installation est inférieure à 10 Eh	310	318	349
8	Contrôle périodique du fonctionnement et de l’entretien des assainissements non collectifs existants (opération groupée) : Conseils auprès des riverains pour remédier aux éventuels problèmes rencontrés	86	88	97

Le mandatement de cette redevance par le service d’assainissement non collectif et son recouvrement seront assurés par la Trésorerie de Ferrières.

PRÉCISER qu’il est donné pouvoir au Président de poursuivre l’exécution de la présente délibération en prenant toutes les dispositions nécessaires et de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Décision du Conseil de Communauté :

Pour : **MAJORITE**

Contre :

Abstention : Mme WOEHLÉ (Treilles)

B. SPANC - Contrôle de Bon Fonctionnement : procédure de mise en paiement automatique de la redevance pour les usagers - Année 2021 (CC/2020/11/13)

La commission Eau et Assainissement propose de multiplier par deux la redevance pour les administrés refusant le contrôle de bon fonctionnement. Avant la mise en facturation, les administrés reçoivent une lettre de relance avec un délai d’un mois pour répondre. Dans la majorité des cas, les administrés rappellent pour prendre rendez-vous et paient donc la redevance non-majorée. En 2019, les refus représentaient 7.5 % des contrôles de bon fonctionnement. Il ne s’agit pas d’une majoration de 100 % entre la redevance 2020 et 2021 puisque la redevance passe de 142 à 194 €, soit une augmentation de 36.7 %.

M. HARANG s’interroge quant à la mise en œuvre et vérification des refus des administrés.

M. LARCHERON lui indique que M. VERCRUYSEN et Mme MARTIN veilleront à en informer les mairies et précise que le Président de la CC4V n’a pas le pouvoir de police.

Mme WOEHLÉ s’interroge donc à son tour sur la procédure pour vérifier la bonne exécution de cette obligation.

M. LARCHERON indique que les Maires seront plus persuasifs avec les administrés de leurs communes qu’ils connaissent bien, afin qu’ils réalisent des ANC conformes.

M. VERCRUYSEN rappelle qu’il s’agit là de l’obligation de contrôle.

Mme WOEHLÉ demande s’il s’agit de l’obligation de contrôle ou de réaliser un ANC conforme ? Comment le Maire s’engage à la bonne mise en œuvre de réaliser un ANC ?

Mme MARTIN, Responsable du SPANC à la CC4V intervient afin de préciser que la délibération concerne l'obligation de contrôle. Si l'utilisateur refuse le contrôle, le SPANC va lui adresser un courrier stipulant son refus, lui donnant la possibilité de recontacter le SPANC sous 1 mois pour reprendre rendez-vous et ainsi payer le tarif normal. La Mairie est informée systématiquement puisque le SPANC lui envoie une copie du courrier et ainsi vous informe des refus sur votre commune.

A la fin du conseil, lors des travaux des commissions, il sera évoqué les installations polluantes et les obligations du Maire dans le cadre de son pouvoir de police.

M. LARCHERON reprend la parole en indiquant que les particuliers peuvent, malgré la majoration, refuser le contrôle. Nous n'avons pas encore parlé de contentieux et des moyens à disposition des Maires afin de leur imposer le contrôle. Il s'agit là également de pollution. Il est important que les citoyens réalisent que leur ANC est fonctionnel et qu'il ne pollue pas. M. LARCHERON ne comprend pas pourquoi un administré refuse le contrôle d'un ANC s'il n'a rien à se reprocher. Le contrôle de bon fonctionnement est une obligation légale. Si l'administré était relié à un réseau d'assainissement collectif, le prix de l'eau consommé serait différent et passerait de 2 à 4 €. La question à se poser est : « Ou on continue à polluer et on ne fait rien ? » La proportion des refus par rapport au nombre d'habitants de la CC4V est minime, il est donc possible que les deux tiers puissent changer d'avis et répondre à l'obligation de contrôle. Cependant, il y aura toujours des récalcitrants. Nous allons nous renseigner pour savoir comment aller plus loin et imposer cette obligation. Il faut faire preuve d'équité envers les usagers qui respectent les règles et payent le contrôle, se mettant aux normes et ceux qui se montrent récalcitrants.

M. BERTHAUD précise qu'il s'agit d'une délibération pour le refus de contrôle. Il propose un travail sur les informations et communications pédagogiques à faire auprès des concitoyens. Il l'illustre par l'éclairage publics. En effet, il faut expliquer pourquoi on veut arrêter l'éclairage public. Des usagers seront toujours contre, mais cela passe mieux en l'expliquant. M. BERTHAUD peut apporter du soutien, avec la commission Environnement. Dans la majorité des cas de contrôle, le contrôle se déroule bien, mais l'obligation de travaux (entre 15 000 et 20 000 €) reste compliquée pour le Maire, malgré des aides éventuelles. Pour les autres points, la commission Environnement est prête à aider le SPANC pour communiquer auprès des citoyens, pour le bien-être de la planète, et remercie l'assemblée pour leur attention.

M. LARCHERON demande s'il y a d'autres commentaires.

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :

METTRE en place le recouvrement automatique en cas de refus du contrôle de bon fonctionnement des ANC, dûment constatée de l'utilisateur, et de majorer la redevance actuelle en découlant.

DEMANDER à tous les maires qui auront systématiquement connaissance des contrevenants au moyen d'un rapport de visite infructueux, de s'engager à la bonne mise en œuvre de cette obligation.

FIXER le montant de la redevance, en cas de refus du contrôle de bon fonctionnement, à 176.35 € H.T, soit 194 € T.T.C. pour l'année 2021 et d'indiquer que tout changement tarifaire fera l'objet d'une délibération spécifique.

ACCEPTER la mise en œuvre de la redevance pour le contrôle de bon fonctionnement, tel que définie ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2021.

AUTORISER le Président ou le Vice-Président en charge du SPANC à signer tout document relatif à cette affaire.

Décision du Conseil de Communauté :

Pour : **UNANIMITE**

Contre :

Abstention :

M. LARCHERON reprend la parole pour présenter les délibérations relatives aux ressources humaines et les délibérations diverses.

7. RESSOURCES HUMAINES

A. Créations d'un poste de rédacteur territorial à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2021 et d'un poste de technicien territorial 2^{ème} classe à temps complet (CC/2020/11/14)

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :

CRÉER

- Un poste de rédacteur territorial à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2021 ;
- Un poste de technicien territorial de 2^{ème} classe à temps complet dès la publication de la délibération.

MODIFIER le tableau des emplois.

INSCRIRE au budget les crédits correspondants.

SIGNER tous les documents relatifs à cette affaire.

Décision du Conseil de Communauté :

Pour : **UNANIMITE**

Contre :

Abstention :

B. Autorisation de recruter des agents contractuels pour un accroissement temporaire et/ou saisonnier d'activités et ouvertures de postes pour l'année 2021 (CC/2020/11/15)

M. LARCHERON précise que cela concerne essentiellement des besoins de personnels dans les ASLH et service jeunesse de la CC4V, qui sont soumis à une grosse fluctuation d'encadrements à certains moments de l'année. Cette délibération permet le recrutement d'agents d'animation, sans avoir à repasser, à chaque fois, en conseil communautaire. Vous avez plus de précision dans la note explicative qui figure en annexe n°5.

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :

OUVRIR

- 8 postes pour un accroissement temporaire d'activité sur un grade d'adjoint d'animation territorial du patrimoine du 01/01/2021 au 10/01/2022 à temps non complet de 9h15, 9h30, 13h00, 13h30, 14h, 15h, 15h30, 15h45, 33h ;
- Autoriser le Président à avoir recours à des contrats de saisonniers pour les besoins de tous les services confondus de la CC4V.

CHARGER le Président : de recruter des contractuels pour faire face à un besoin temporaire et/ou saisonnier d'activités, constater les besoins, déterminer les niveaux de rémunération.

AUTORISER le Président de signer tous documents relatifs à cette affaire.

DÉCIDER que ces postes ne seront pourvus qu'en cas de besoin et que les crédits seront inscrits au BP 2021.

Décision du Conseil de Communauté :

Pour : **UNANIMITE**

Contre :

Abstention :

C. Autorisation de recruter des vacataires pour l'année 2021 (CC/2020/11/16)

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :

AUTORISER l'embauche de vacataires comme indiqués ci-dessus, pour renforcer les équipes en fonction des effectifs, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 10 janvier 2022 dans les services de la Communauté de Communes.

La rémunération sera de 11 € brut mais actualisée en fonction de la réglementation qui peut évoluer. Le recrutement s'effectuera sur la période du 1^{er} janvier 2021 au 10 janvier 2022 en fonction des besoins des services de la CC4V.

AUTORISER ET DE CHARGER le Président à rémunérer les vacataires, pour effectuer ponctuellement en fonction des besoins du personnel et d'établir des contrats de vacataires selon les dispositions légales en vigueur et de les payer en fonction de l'état des heures au taux horaire brut indiqué ci-dessus.

DIRE que les crédits seront prévus au budget 2021.

Décision du Conseil de Communauté :

Pour : **UNANIMITE**

Contre :

Abstention :

8. AFFAIRES DIVERSES SOUMISES À DÉLIBÉRATION

A. Autorisation et Délégation du Conseil Communautaire donnée au Président pour les signatures des avenants aux conventions d'adhésion au service de e-administration et de la protection des données (DPO) du GIP RECIA pour l'intégration des syndicats et autres structures présents sur le territoire de la CC4V et Refacturation à ces structures par la CC4V (CC/2020/11/17)

M. VERCRUYSEN prend la parole afin de demander le retrait de l'AFR de Chevy comme souhaité par la Maire de Chevy et le Président de l'AFR.

M. DE TEMMERMAN s'interroge sur les adhésions du SIA Nargis Fontenay et du SIAEP de la Prairie et leurs participations financières car les 2 entités sont dans le même bureau et il n'y a qu'un ordinateur.

M. LARCHERON lui répond qu'il s'agit de deux entités différentes. M. DE TEMMERMAN demande à retirer le SIAEP de la Prairie et de laisser le SIA Nargis Fontenay. M. LARCHERON attire l'attention de M. DE TEMMERMAN, car en matière de droit et de la gestion des données, car si ce sont les données du SIAEP de la Prairie qui sont contestées, ce ne sont pas celles du SIA Nargis Fontenay. Si le SIA Nargis Fontenay adhère au GIP Recia, ses données seront protégées et pas celles du SIAEP de la Prairie. M. LARCHERON propose de poser la question au juriste de l'AML, qui confirmera sans doute, qu'il s'agit de 2 entités et donc que les données sont distinctes.

Mme LEFEUVRE indique que cette adhésion peut éventuellement être répercutées sur le prix de l'eau potable.

M. DE TEMMERMAN précise le SIAEP de la Prairie produit 1 500 m³/jour, cela représenterait une augmentation 0.05 €/m³.

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :

APPROUVER l'avenant à la convention constitutive entre la CC4V et le GIP RECIA, étendant le périmètre aux syndicats et autres structures présents sur le territoire de la CC4V :

- AFR Sceaux-du-Gâtinais ;
- AFR Sceaux-du-Gâtinais 2005 ;
- ~~AFR Chevry-sous-le-Bignon ;~~
- Association Foncières de Corbeilles ;
- SIA Nargis Fontenay ;
- SIAEP de la Prairie ;
- SIAEP Sceaux Courtempierre ;
- Syndicat d'Alimentation d'Eau Potable de Mignères ;
- Syndicat Intercommunal Construction Salle Polyvalente Sceaux- Courtempierre ;
- SIIS Préfontaines.

APPROUVER les termes de la convention e-administration qui définit les modalités d'accompagnement des collectivités adhérentes pour la mise en œuvre de la dématérialisation des données et des échanges,

PRÉCISER que le montant de la contribution annuelle au GIP des syndicats et autres structures sera pris en charge par la CC4V et refacturé aux syndicats et autres structures, comme suit :

Nom de la collectivité	Effectif	Contribution au socle de base e-administration	Option DPO Année 1	Option DPO années suivantes	Total ANNEE 1	Total ANNEES SUIVANTES
AFR Sceaux du Gâtinais	1	320	500	300	820	620
AFR Sceaux du Gâtinais 2005	1	320	500	300	820	620
Association foncière de Corbeilles en Gatinais	1	320	500	300	820	620
SIA Nargis Fontenay	3	320	500	300	820	620
SIAEP de la Prairie	3	320	500	300	820	620
SIAEP Sceaux Courtempierre	3	320	500	300	820	620
Syndicat d'Alimentation d'Eau Potable de Mignères	1	320	500	300	820	620
Syndicat Intercommunal Construction Salle Polyvalent Sceaux-du-Gâtinais Courtempierre	3	320	500	300	820	620
Syndicat intercommunal d'intérêt scolaire de Préfontaines, Courtempierre Fontenay sur Loing et Nargis	22	740	1990	900	2730	1640
TOTAL		3 300,00 €	5 990,00 €	3 300,00 €	9 290,00 €	6 600,00 €
TOTAL AVEC APPLICATION REDUCTION 10% sur les services souscrits (hors adhésion annuelle)		2 970,00 €	5 391,00 €	2 970,00 €	8 361,00 €	5 940,00 €

Option DPO les années suivantes : 2 970 €/an

APPROUVER l'avenant à la convention e-administration pour pouvoir bénéficier de la prestation DPO mutualisé.

AUTORISER le Président à mandater les dépenses, à rédiger et signer une éventuelle nouvelle convention pour la refacturation à ces structures.

DONNER tous pouvoirs au Président de la CC4V pour l'intégration de toute nouvelle structure (Signer les avenants, mettre en œuvre la décision, mandater la dépense, refacturer, etc.).

Il devra rendre compte de ces décisions devant le Conseil Communautaires.

Décision du Conseil de Communauté :

Pour : **UNANIMITE**

Contre :

Abstention :

**B. Modifications/Ajouts – Commissions thématiques intercommunales de la CC4V –Ajout de membres
– Délibération modificative à celle n°2020/09/05 du 24/09/20 (CC/2020/11/18)**

M. LARCHERON demande à projeter le tableau de composition des commissions (communautaires et municipaux) à l'écran. Des demandes d'intégration ou retrait ont été adressées à la CC4V.

Mme PELET de Dordives a intégré les commissions Communication et Tourisme, et quitte celle de la Culture/Patrimoine (une erreur s'était glissée dans le tableau envoyé avec la note de synthèse).

Les personnes suivantes intègrent la commission Tourisme : Mme Sylvie DUMAS (Ferrières), Mme Céline GADOIS (Sceaux) et M. Patrick NORET (Sceaux).

M. LARCHERON s'interroge à savoir si la commission a atteint ou non le nombre maximal de 20 indiqué dans le règlement. Il s'avère qu'il y a 21 membres dans la commission Tourisme dont 3 élus municipaux de Dordives. M. LARCHERON demande que la commune de Dordives fasse un effort et retire un élu municipal.

M. BERTHAUD précise qu'il ne peut pas décider, en tant que Maire, de retirer un élu, étant donné qu'il a ouvert à l'opposition et que c'est donc soumis à des règles de quota. Il est d'accord pour retirer un élu de Dordives et indiquera la décision après le passage en Conseil Municipal.

M. LARCHERON poursuit en précisant que Mme Nadia DERRADJI (Ferrières) a intégré la Commission Culture/Patrimoine.

M. LARCHERON indique que le nombre d'élus dans la Commission Communication est également de 21 et qu'il y a 3 élus municipaux de Dordives. M. BERTHAUD s'excuse d'être un homme ouvert et indique que Dordives est une des communes à avoir des élus de l'opposition, et que le retrait d'un élu doit être fait dans le respect des proportions.

M. BERTHAUD s'interroge car ces intégrations et retraites ont été vus en réunion de Bureau le 09/11/20, qu'il s'aperçoit qu'il y a encore des changements depuis cette réunion. Il serait bon de statuer sur la constitution des commissions. A la réunion de bureau, il ne lui a pas été précisé qu'il fallait retirer des élus, donc le nombre maximal ne devait pas être atteint.

M. LARCHERON précise que l'analyse n'était pas aboutie lors de la réunion de Bureau.

M. LARCHERON poursuit en précisant que :

- M. Norbert MOUTELIERE (Ferrières) a intégré les Commission Bâtiments/Travaux et Voiries/Réseaux ;
- M. Joël LELIEVRE (Corbeilles) a intégré la Commission Aménagement/Urbanisme.

M. BERTHAUD reprend la parole pour indiquer que si le travail des commissions est effectif, avec une personne en plus. Il demande si ce n'est pas possible d'augmenter le nombre maximum de 20 à 21, cela permettrait à d'autres commissions d'avoir d'autres perspectives avec une personne

supplémentaire. Il pense que cela sera plus facile sachant que ces listes sont établies depuis quelques mois et que les élus ont déjà participé aux commissions.

Mme CHAUVOT intervient en indiquant que si l'assemblée accepte ces modifications, on remet en cause la délibération prise à l'unanimité lors du Conseil Communautaire d'installation du 24/09/20, où le nombre maximum de membres dans les commissions a été fixé à 20.

M. BERTHAUD demande que lors du Conseil Communautaire de décembre 2020, le passage de 20 à 21 soit acté.

Mme CHAUVOT ne voit pas l'intérêt de revenir sur cette décision pour 2 commissions et qu'il est difficile de travailler à plus de 20 personnes dans une commission. Il est important, comme l'a indiqué M. LARCHERON, que l'équité soit respectée dans le nombre d'élus communaux dans les commissions. Ce n'est pas parce qu'il y a une liste d'opposition que cela pose problème.

M. BERTHAUD rappelle que nous sommes démocrates, que nous prenons des décisions afin d'atteindre l'équité. M. BERTHAUD indique que ces élus faisaient déjà partis des commissions lors du précédent vote, et là, il est demandé de les retirer, peu importe la commune. Cela soulève un problème d'éthique. Il propose donc d'augmenter le nombre d'élus à 21 pour 2 commissions. Il précise que, lors de la Commission Environnement/Mobilité, les présents dépassent le nombre maximal puisque les Maires sont également conviés, il y est possible de travailler, sachant qu'il y a également des absents.

M. LARCHERON rappelle qu'une règle a été fixée et s'excuse de ne pas avoir vu ce point précédemment en réunion de bureau. Des invités (Maires, sachants) peuvent être invités aux commissions si besoin, mais le nombre d'élus, dans les commissions, a été fixé à 20.

M. BERTHAUD demande que M. le Président prenne ses responsabilités par rapport à cette décision et lui adresse un courrier dans ce sens.

M. LARCHERON rédigera une lettre à M. BERTHAUD à transmettre aux élus de Dordives afin que l'un d'entre eux se retire dans chacune des commissions Communication et Tourisme.

M. LARCHERON indique que la CC4V a pris une décision afin que le fonctionnement des commissions soit optimal. De nombreux élus ont envoyé des demandes à la CC4V afin de faire parti de telle ou telle commission. A noter qu'il y a eu de nombreux changements, que nous avons été souple quant aux entrées et sorties, mais il faut bien statuer. M. BERTHAUD indique que les arguments de M. LARCHERON ne l'ont pas convaincu.

M. DE TEMMERMAN demande à retirer M. COP de la commission Développement Economique/Commerce et indique qu'il le remplace.

Le Conseil de Communauté a décidé, à la majorité de modifier les commissions comme proposé et au vu du tableau annexé.

Décision du Conseil de Communauté :

Pour : **MAJORITE**

Contre :

Abstention : M. BERTHAUD, Mme VRAI, M. DUSOULIER, Mme LEROY, M. BEN MAHFOUD, Mme PELET, M. FRISCH, Mme DE KILKHEN

9. AFFAIRES DIVERSES NON SOUMISES À DÉLIBÉRATION – Information du Conseil

A. Décisions prises en application de l'Article L. 5211-10 du CGCT : Délégations au Président par le Conseil Communautaire

20/32 du 24 septembre 2020	Signature avec ENEDIS ARMA du devis pour une demande de raccordement électrique de l'ECOPARC de Ferrières, pour un montant de 483 966.06 € TTC et de la signature de la convention de mise à disposition de tranchées
20/33 du 6 octobre 2020	Signature du contrat de maintenance du logiciel POSEIS (logiciel de gestion des contrôles du SPANC), avec la société PROGISEM, du 01/01/2021 au 31/12/2024, pour un montant de 1 334.40 € TTC/an
20/34 du 21 octobre 2020	Approbation du contrat d'apprentissage et de la convention de formation relative au CP JEPS animateur d'activités et de vie quotidienne

B. Décisions prises par le Bureau en vertu d'une délégation du conseil de communauté

DB/2020/11/01 du 9 novembre 2020	ZAC de l'Ecoparc de Ferrières-en-Gâtinais – Acquisition de la parcelle YE 11 pour un montant total de 21 300 € hors frais de notaire et annexes
---	---

10. TRAVAUX DES COMMISSIONS

1) Actions Sociales, Santé, Maison de santé – Mme Evelyne LEFEUVRE

Mme LEFEUVRE présente les actions débutées lors de la précédente mandature et présentera une modification relative au BAFA.

Tout d'abord, la CC4V verse chaque année au département du Loiret, une participation, calculée selon les strates de la population, afin d'abonder l'aide au FUL (Fonds Unifié au Logement). Cette aide permet l'accès ou le maintien dans un logement selon les critères réglementés par le département. En 2019, la CC4V a versé 13 677 €.

Quant à la participation du FAJ (Fonds d'Aide aux Jeunes), la CC4V a versé 1 953 €. Ce dispositif est destiné à favoriser l'insertion des jeunes tant sur le plan social que professionnel (transport, formation, santé, logement). Mme LEFEUVRE est dans l'attente des aides apportés aux administrés de la CC4V, dans chaque commune. Les dossiers sont établis par les assistances sociales du département. Mme LEFEUVRE rappelle que chaque commune reçoit une fiche « Navette » à compléter et à valider, pour le service des prestations sociales du CD 45. Mme LEFEUVRE remercie le conseil départemental pour cette aide.

Mme LEFEUVRE indique qu'il y a d'autres subventions accordées par la CC4V :

- Le CIDFF (Centre d'Informations des Droits des Femmes) de 600 €, pour lequel il serait souhaitable de mettre en place une permanence sur la CC4V. Actuellement, il y a des consultations uniquement sur Montargis ;
- La Mission Locale, pour l'insertion professionnelle des jeunes, de 16 à 25 ans, de 12 000 € ;
- L'ADAPAGE :

- Aides ménagères à domicile : 5 000 €, aide pour le maintien à domicile ;
- Portage des repas à domicile : 7 000 € ;
- Foyer socioéducatif du collège : 1 300 € ;
- Amicale du personnel de la CC4V : 19 400 €, assimilable à un CE.

Il est important que tous les élus aient connaissance de ces montants. A cet effet, Mme LEFEUVRE a signé avec ces organismes les demandes de subventions 2021 qui doivent retourner leurs bilans avant le 14/12/20. Il leur a été demandé de produire un budget équilibré, en recettes et dépenses.

Mme LEFEUVRE évoque ensuite le projet de la Maison de Santé. Suite à l'étude de la CCI, le projet sera réalisé dans le centre de Ferrières afin de permettre la survie du cœur de la ville et de ses commerces. A cet effet, la CC4V a acquis le cabinet du Docteur MARQUANT et une autre parcelle. Le projet est actuellement en stand-by mais des plans sont à l'étude. Il a été acté que les pôles relais de Corbeilles et Dordives soient inclus dans ce projet de santé.

En décembre 2019, la CC4V a eu connaissance du projet de la Région Centre Val de Loire concernant l'embauche de 150 médecins salariés d'ici 2025. La CC4V a manifesté son intérêt pour ce projet au Président de la Région CVL.

Mme LEFEUVRE indique qu'il y a 2 ans, la CC4V a instauré une aide au BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur). Cette aide réservée à 10 jeunes de plus de 17 ans, leur permet de s'inscrire dans un centre de formation agréé, de faire ses stages de formation au sein des ALSH de la CC4V. Mme LEFEUVRE a proposé à la commission, suite aux conseils de M. SEGURA, Coordonnateur Enfance-Jeunesse de la CC4V, de reverser les 200 € au jeune et à sa famille (à l'issue du BAFA), afin de leur permettre d'effectuer leur session d'approfondissement dans un autre centre. Un avenant à la convention sera rédigé dans ce sens. Mme LEFEUVRE demande à M. le Président la validation de cette modification. M. LARCHERON accepte cette demande et signera l'avenant à la convention.

Mme LEFEUVRE fait un aparté, avec accord de M. le Président, relate l'échange avec Nexity (gestionnaire SNCF) concernant la session d'une parcelle de 10 500 m², avec un accès à la gare de Fontenay et au feu tricolore situé Rue des Gillets. Il y a également un terrain de 23 112 m² en bordure de la RD 2007 qui pourrait accueillir des entreprises et des artisans, parcelle à prendre en compte lors de la révision du SCOT. Cela représente 336 120 € pour la session. On attend un courrier en référence à cette proposition et une autorisation de bornage pour matérialiser le bornage pour le passage de 4 mètres de large du parking à la gare. L'acquisition pourra être envisagée via l'EPFLI.

D'autre part, une réunion aura lieu le 25/11/20 avec le programmiste AVENSIA, la commission Travaux et l'ASTAF concernant la réhabilitation de l'ancien collège de Ferrières.

2) Développement Economique & Commerce – M. Rémi DURAND

M. HALOT (suppléant de M. DURAND) prend la parole afin d'évoquer les travaux de la commission Développement Economique et Commerce.

Tout d'abord, dans le cadre du plan de relance du gouvernement, des financements sont prévus à destination des entreprises industrielles afin de leur permettre d'investir dans les actions de modernisation, réduction de bilan carbone, changement de machine à outils, et accompagnement à l'export. Une enveloppe de 150 000 000 € a été consommée pour 2020. Une nouvelle enveloppe de 140 000 000 € est prévue pour le 1^{er} trimestre 2021. Les entreprises fléchées sur le territoire Industrie seront prioritaires. Des rendez-vous ont été fixés avec REDEX et AMC Industrie afin de leur présenter les dispositifs d'aide et les accompagner dans l'instruction de leurs dossiers. 10 entreprises ont déjà bénéficié de ces subventions de la Région CVL.

Le 2^{ème} point concerne les aides allouées aux entreprises confinées de moins de 50 salariés. En association avec la CCCFG, il est proposé de mettre en place le dispositif « Click & Collect » pour que les commerçants, artisans et producteurs puissent poursuivre leurs activités, via cette application numérique. L'outil choisi a été développé par la société CMRP de Montargis. Le consommateur pourra trouver des produits sur le site du commerçant, les réserver et effectuer le paiement et le retrait en boutique aux horaires indiqués. Cette solution est locale, gratuite pendant toute la durée du confinement et simple d'utilisation. Il s'agit d'un 1^{er} pas vers la digitalisation pour certaines entreprises.

M. LARCHERON tenait à ajouter qu'un document a été rédigé afin d'informer sur le dispositif « Click & Collect », il sera publié sur la page Facebook de la CC4V et pourra être relayé sur les sites internet des Mairies et leurs Facebook.

3) Finances – Mme Muriel CHAUVOT

Mme CHAUVOT indique qu'elle prépare la commission Finances à venir courant décembre 2020.

4) Environnement, Mobilité, Transition écologique – M. Jean BERTHAUD

M. BERTHAUD indique que la commission Environnement/Mobilité/Transition Ecologique s'est déjà réunie à 2 reprises, en présence de nombreuses personnes, où il y a eu des nombreux échanges et tout le monde a pu s'exprimer et apporter son avis. Les thèmes abordés étaient les suivants :

- 09/10/2020 – Méthanisation : avec l'intervention de l'association AIRE45 sur Griselles. Une entreprise ayant un projet d'usine de méthanisation devait également être présente mais elle n'était pas disponible. Cela amène à débattre et permet d'apporter de nombreuses informations ;

M. BERTHAUD rappelle que les commissions sont un lieu de débats car la CC4V ne prend pas la part de responsabilité du Maire dans ce domaine. Le débat se poursuit dans le cadre des projets des énergies renouvelables.

- 13/11/2020 – Eoliennes : De nombreuses échanges ont lieu lors de cette réunion avec des avis divers et variés, de nombreux arguments pour et contre. Il est à déplorer que l'on soit devant un mur puisque toutes les directives et implantations d'éoliennes ne relèvent pas des communes mais de la Préfecture. Il faut donc envisager des discussions avec la Préfecture. Les membres de la Commission ont donné leur accord pour que M. BERTHAUD et M. LARCHERON réalisent un entretien avec le Préfet, avec une base argumentaire solide, avec l'appui de Mme Aude BRUZI. Un document va être adressé à chaque commune afin de savoir quelles sont les communes sollicitées par ces demandes et connaître le nombre d'éoliennes proposées, de manière à avoir une carte sur le territoire. A partir de cette carte, il sera possible de dire qu'il y en a éventuellement trop, et donc argumenter pour diminuer ce nombre. Nous pouvons éviter le pire en venant avec des arguments contre ses projets.

Le débat s'est poursuivi sur la position de la Préfecture et de la DDT au sujet du PLUi. En effet, la CC4V a défini des zones Ap qui n'ont pas été acceptées par la Préfecture. Les échanges ont avancé lors de la commission et ont apporté une avancée. Cet effort peut nous servir dans la discussion avec le Préfet. Quand on veut quelque chose, il faut trouver des chemins de négociation.

De plus, il y a une proposition du service Eco Habitat du PETR pour faire des permanences dans les intercommunalités (lieu d'accueil, périodicité, à définir).

Eco Habitat est un dispositif d'aide aux particuliers et aux communes dans le cadre de la transition écologique et plus spécifiquement la rénovation thermique des logements (instruction de dossiers avec l'appui d'un technicien). Cette démarche est très compliquée, il s'agit d'une demande citoyenne afin de faire des économies d'énergie au sein de nos foyers.

L'autre information concerne la mobilité. M. BERTHAUD remercie le collectif pour l'extension de la carte NAVIGO avec la mise en place de billetteries/composteurs dans les 2 gares (Fontenay, Dordives). Par exemple, un agent devant aller à Paris et habitant Fontenay, doit se rendre à Souppes la veille de son déplacement pour prendre son billet. Dans le cadre du projet touristique (boucles à vélo), le train est un élément très important pour les gens issus de l'IDF. M. BERTHAUD remercie également M. NERAUD, conseiller départemental, qui soutient les élus dans ces démarches.

M. BERTHAUD termine en communiquant sur le projet de revitalisation des vignobles du Gâtinais avec l'association des vignes et œnologiques, pour la mise en place de terrains sur Dordives. Cela concerne le développement durable mais également le tourisme et la culture.

La prochaine commission aura lieu en décembre 2020 avec pour ordre du jour les panneaux photovoltaïques (Nargis, Préfontaines), et la prise de compétence mobilité.

5) Communication, Tourisme, Culture et Patrimoine – Mme Hélène DHAMS

- Culture et Patrimoine – M. Philippe FOURCAULT (conseiller délégué)

Mme DHAMS relate le travail des commissions. De nombreux échanges et idées qui n'aboutissent pas forcément. C'est la raison pour laquelle, des groupes de travail ont été mis en place suivant l'intérêt de chacun.

En ce qui concerne le tourisme, le fonctionnement de l'Office de Tourisme et du gîte de Griselles, les avis des membres de la commission différaient sur les prix. Des personnes se sont portées volontaires pour constituer un groupe de travail pour se rendre sur place et décliner des tarifs simples et accessibles, afin de transférer la gestion à Gîte de France.

Au niveau du Tourisme, il y avait deux axes sur les boucles à vélo. La boucle de la Cléry pour laquelle une étude avait été menée dont l'enthousiasme pour ce projet semble un peu modéré. En revanche, en 2^{ème} position, il y avait le Gâtinais Médiéval. Les boucles de la Cléry concernaient 3 Communautés de Communes (travail plus difficile) alors que le Gâtinais Médiéval est uniquement sur le territoire de la CC4V. Un groupe de travail a été constitué afin de prendre en charge ce projet, avec l'idée de se substituer à un bureau d'études et se rendre sur site.

Il y a un autre groupe de travail sur la culture dont M. FOURCAULT fait partie.

M. FOURCAULT poursuit en indiquant qu'une réunion s'est déroulée le 18/11/20 ayant pour ordre du jour la Maison des Métiers d'Art (MMA) afin d'entamer une réflexion sur les affiches des expositions (permanentes et carte blanche). Mme DHAMS précise que les agents de la MMA ont participé à cette réunion, permettant ainsi d'aboutir à des échanges très constructifs.

En communication, Mme DHAMS indique qu'un travail a été effectué sur les axes indispensables (Qui ? Comment ?). Mme DHAMS précise qu'il est indispensable d'avoir un agent en charge de la communication de la CC4V et de ses 19 communes.

M. LARCHERON indique qu'une réflexion a été menée pour le recrutement d'un chargé de communication, mais cela semble compliqué de trouver la bonne personne. Il a été difficile en Mairie de Ferrières de trouver quelqu'un. Il souhaiterait trouver un(e) débutant(e) ou quelqu'un qui a un peu

d'expériences. L'idée initiale est que ce poste devait être partagé avec l'Office de Tourisme. Il s'agit de la communication de la CC4V et de l'Office de Tourisme. M. LARCHERON pense personnellement que ce poste ne représente pas un temps complet uniquement pour la CC4V.

6) Bâtiments, Travaux – M. Pascal DROUIN

M. DROUIN indique que la commission s'est réunie le 20/10/20 pour faire le point sur les chantiers. 2 chantiers principaux en cours :

- Musée du Verre, Dordives : fin des gros travaux, début des travaux de peinture. Les travaux d'intérieur sont prévus d'ici fin 2020. Début 2021 sera consacré à l'aménagement intérieur et la scénographie (points à définir). Une réunion a eu lieu le 13/11 et une autre aura lieu le 20/11 pour faire le point sur les financements ;
- Dojo, Ferrières : les délais sont respectés. Les fondations sont en cours et seront finies pour fin décembre 2020. Début 2021, démarrage du gros œuvre (murs) pour janvier/février, la charpente sera posée mi-mars. Ouverture en septembre 2021 ;
- Musée Aqua Segetae, Sceaux : chantier qui va peut-être démarrer cette année ;
- Campagne de rénovation des terrains de tennis de la CC4V : il en reste 3 à réhabiliter en 2021 ;
- Maison de santé : réflexion en cours ;
- Chapelle Sainte Apolline, Ferrières : la toiture s'effondre ;
- Multisports, Corbeilles : la commune souhaite modifier l'emplacement, en attente de l'emplacement exact et des possibilités du site ;
- Multi-activités, Corbeilles : début des travaux prévus 2021.

7) Aménagement de l'espace, Urbanisme – Mme Sylvie COSTA

En l'absence de Mme COSTA, M. LARCHERON prend la parole pour informer les élus de l'avancement du PLUi. A la suite de l'avis négatif de deux communes, la CC4V doit revoir le PLUi. Un COPIL est prévu à cet effet le 30/11/20 de 9 à 12 heures (initialement prévu le 23/11), afin d'effectuer une mise au point. L'après-midi sera consacré aux permanences.

- Les 1^{er}, 2, 3 et 4/12 : des permanences avec les communes et le bureau d'études ;
- 10/12/20 : 9 à 12 heures : COPIL de synthèse ;
- 14/12/20, de 10 à 12 heures : présentation aux personnes publiques associées ;

Mme BRUZI vous adressera un mail afin de convenir d'un rendez-vous.

Cela permettra d'acter ces modifications lors du prochain conseil communautaire du 16/12/20.

Mme WOEHLÉ demande si le conseil communautaire est bien prévu le 16/12/20. M. LARCHERON lui répond que la date reste inchangée.

Pour ces modifications, des négociations sont en cours avec le cabinet ECMO car il s'agit d'un avenant supplémentaire de 45 000 €. M. LARCHERON plaisante et dit que la facture sera adressée aux communes qui ont votées contre le PLUi.

M. BERTHAUD demande si le bureau d'études participe au COPIL et à ces réunions. M. LARCHERON précise que le bureau d'études sera présent à ces réunions. Il semble à M. BERTHAUD que lors de la dernière réunion PLUi, il avait demandé un supplément au cas où le projet serait rejeté. M. LARCHERON a demandé à Mme BRUZI de relire le contrat afin de s'assurer ce qui était ou non inclus dans leurs prestations. Ces prestations supplémentaires pourraient, peut-être, être envisagées pour ces modifications car il y a un tarif spécial pour des réunions supplémentaires (marché initial).

M. BERTHAUD propose éventuellement un conseil communautaire exceptionnel pour valider le PLUi. M. LARCHERON indique que l'on maintient ce point au conseil de décembre 2020.

8) Voiries, Réseaux – M. Joël LELIEVRE

M. LELIEVRE indique qu'il y a eu une présentation des ZAE en salle et 2 déplacements sur site, plus un au Musée de Sceaux afin de se rendre compte de l'accès et un autre au terrain de sports de Dordives. M. LELIEVRE a participé à 3 réunions INGEROP pour le projet de l'Ecoparc de Ferrières.

La prochaine commission aura lieu le 07/12/20 à 11 heures.

M. LARCHERON indique qu'une réunion avec INGEROP, en visioconférence, a eu lieu cette semaine, concernant la liaison de la RD 2007 et de l'Ecoparc. De nombreux membres de la commission ont participé via le lien de Loiret Numérique. Les délais respectent les prévisions. M. BAUDET de Cap Loiret a accompagné dans la consultation du maître d'œuvre, en parallèle avec l'appui du service départemental des routes. Ce dossier est soumis aux services de la Préfecture (autorisations environnementales et autres).

9) Action Enfance Jeunesse – M. Claude MADEC-CLEI

M. MADEC-CLEI indique que la commission s'est réunie le 08/10/20.

- RAM :
 - o Le relancer car il est sinistré ;
 - o Présenter l'intérêt du RAM aux familles sur le site internet des Mairies ;
- ALSH :
 - o Taux de remplissage est d'environ 70 % (en période estivale) malgré la situation sanitaire ;
 - o Nécessité de fidéliser les animateurs saisonniers ;
- Informations aux familles, la commission propose de faire passer un mot dans le cahier scolaire des enfants pour prévenir des périodes d'inscription ;
- Au regard du territoire, il est important que les plus jeunes aient accès aux activités aquatiques, canaux et voiles. Pour se faire, il faut que les enfants 8/11 ans fassent des stages dans les piscines durant les vacances scolaires. Ces diplômes permettent aux enfants de participer aux activités aquatiques proposées et partir en séjour de voile ou autres ;
- Atelier jeunesse : Projet 2021, transfert des locaux vers l'ancien collège avec des horaires d'ouverture correspondant aux possibilités et besoins du public. Développer l'atelier jeunesse sur Dordives et Corbeilles. M. MADEC-CLEI et M. SEGUGRA ont rencontré les Maires de Corbeilles et Dordives. A ce sujet, ...

10) Eau & assainissement – M. Jean-Louis VERCRUYSEN

M. VERCRUYSEN prend la parole pour présenter les activités du SPANC et autres.

SPANC :

- ANC polluants : le SPANC a établi la liste des ANC polluants (62) sur le territoire de la CC4V dont une commune où il y en a 13, pour faire cesser la pollution et cela relève du pouvoir de police du Maire. Le SPANC va adresser un mail aux communes comprenant la liste des ANC polluants accompagnée d'un modèle de courrier à adresser aux administrés concernés. Si besoin, le SPANC propose d'aller à la rencontre des Maires dans les communes.
- ANC Obligation travaux Vente : le SPANC a envoyé un mail aux Mairies le 03/11/20 comprenant la liste des ANC non conformes (382) faisant l'obligation de travaux dans le cadre des ventes, accompagnée d'un modèle de courrier. M. VERCRUYSEN précise que les acquéreurs ont un an pour mettre aux normes leur ANC. Il y a des ANC qui n'ont toujours pas été réhabilités depuis 2011. M. HARANG indique que Préfontaines a déjà envoyé les courriers.

M. VERCRUYSEN indique qu'un recensement sera demandé aux communes pour connaître les biens ayant fait l'objet d'une vente. Mme WOEHRLÉ indique qu'elle n'a pas connaissance de la date de vente. La commune fait un CU mais n'a pas connaissance de la date, sachant que le CU peut ne pas être finalisé.

M. LARCHERON indique que les communes ayant un droit de préemption ont accès à cette information et peut donc faire un listing. Les Mairies ne l'ayant pas, elles ne peuvent pas le savoir. Il y a un vide pour avoir cette information.

M. VERCRUYSEN indique que chaque nouvel acheteur s'est engagé à faire les travaux. Comment procéder lorsqu'il n'a pas les moyens ?

A noter que seules 2 communes de la CC4V peuvent bénéficier de subventions de l'AESN s'il s'agit d'ANC polluants.

Mme MARTIN précise que les ANC faisant obligation de travaux dans le cadre de la vente, ne peuvent pas bénéficier de subventions, puisqu'il s'agit d'une obligation et que cela fait suite à une négociation entre vendeur et acquéreur, même si l'ANC est polluant.

- Vidanges : 53 vidanges ont été réalisées (et facturées) par EAL depuis le 01/01/20. A ce jour, 76 administrés se sont inscrits à la campagne 2020. Attention, il y a un tarif spécifique pour les vidanges urgentes sous 24/48 h. La redevance pour un déplacement urgent s'élève à 234.03 € TTC (Déplacement ordinaire : 113.85 € TTC).
- Bilan des contrôles au 12/11/2020

Types de Contrôles	Nombre
Contrôles de Conception	39
Contrôles d'exécution	38
Diagnostics Cession Immobilière	83
Contrôles de Bon Fonctionnement	358
Total	518

Des contrôles de bon fonctionnement sont programmés sur la commune de Fontenay (91) du 16/11 au 17/12/20.

EAU & ASSAINISSEMENT – ÉTUDES PATRIMONIALES (AEP, AC, EP)

Lot n°3 « Eaux Pluviales », DCI Environnement a réalisé une réunion de suivi le 20/10/20 afin de présenter aux communes le bilan des phases 1 et 2 aux communes. Le Bureau d'études va débiter l'élaboration du schéma directeur en eaux pluviales.

En vue du transfert de la compétence Eau et Assainissement, la CC4V va rencontrer la CC de la Forêt afin d'échanger sur les démarches à suivre (étude de gouvernance).

GEMAPI – PAPI DU BASSIN VERSANT DU LOING

Pour rappel : GEMAPI (Gestion de l'eau et des milieux Aquatiques, Prévention des Inondations) et PAPI (Programme d'Actions et Préventions des Inondations).

Produit de la taxe GEMAPI en 2020 s'élève à 65 089 €, soit 3.66 €/habitant

Avis favorable pour la labellisation du PAPI du BV Loing en date du 24/06/20, la convention-cadre financement est en cours de signature.

Recrutement en cours d'un nouvel animateur pour le PAPI par l'EPTB Seine Grands Lacs.

Un COPIL devrait avoir lieu fin 2020, début 2021, afin d'échanger sur l'avancement du PAPI.

Ateliers participatifs sur les zones d'expansion de crues le 19/11/20 en visioconférence (le lien sera envoyé aux élus délégués à l'EPAGE, dès réception).

11) Actions sportives – M. Guy DUSOULIER

M. DUSOULIER indique que le sport fait « une pause ». Une réflexion a été menée sur l'élaboration des protocoles sanitaires concernant l'utilisation des équipements sportifs, l'accueil des mineurs et des scolaires. Une réouverture aux mineurs semble possible dans les semaines à venir, il va donc falloir modifier les protocoles.

M. DUSOULIER indique qu'un travail est en cours sur les demandes de subventions aux associations. Un dossier plus complet leur sera demandé afin d'être plus précis (un peu plus de travail la 1^{ère} année) et pouvoir ainsi établir un fichier complet.

Des projets structurants sont en cours pour certaines associations. Un travail est en cours de réflexion sur la rénovation des vestiaires foot de Corbeilles. Les élus de Corbeilles doivent réfléchir sur la priorité des projets, plus utiles et urgents, comme la réalisation d'un tennis couvert (en parallèle à celui de Fontenay). En effet, il ne s'agit pas du même budget. La réflexion est en cours.

M. LARCHERON indique que la rénovation des vestiaires de foot est liée à l'évasion des joueurs vers Beaune. En effet, Mme BERNARD précise qu'il n'est pas judicieux de réhabiliter les vestiaires si les joueurs ne sont plus là. Le temps de la réflexion est nécessaire. Si la CC4V décide de couvrir le tennis de Corbeilles, cela représente environ 300 000 €. M. DUSOULIER indique que les travaux des vestiaires s'élèveraient au même prix (200 000 à 300 000 €).

M. LARCHERON termine et ajoute une information du Préfet, confirmé lors de l'audioconférence, la DCIL pour 2021 sera identique à celle 2020, soit 5.7 millions € pour le Loiret. Il y aura une DCIL exceptionnelle de 3.9 millions € sur 2020 et qui sera en 2021 de 6 millions € pour la relance économique. La DETR ne change pas et sera de 9 298 000 €. Pour 2021, il y aura également une DCIL rénovation énergétique pour tous les bâtiments des collectivités territoriales à hauteur de 6 millions €. Attention, il faut pouvoir financer le reste à charge. Cela permettra de doper et relancer l'économie.

11. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

A. RAPPEL DES PROCHAINES RÉUNIONS DE BUREAU ET CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

- ❖ **Lundi 7 décembre 2020 à 14h30 : Bureau**
- ❖ **Mercredi 16 décembre 2020 à 19h30 : Conseil Communautaire**

Sans autre point à l'ordre du jour, le conseil de communauté se termine à 21h50.

Le Président,

Gérard LARCHERON